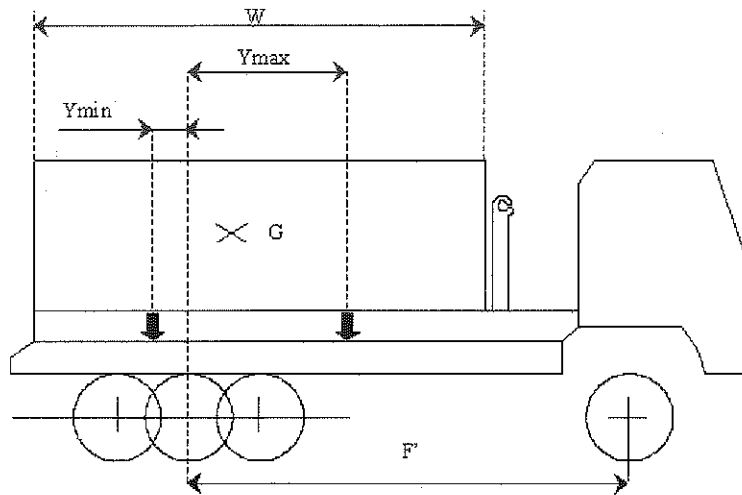


AU
CERTIFICAT DE CARROSSAGE
CERTIFICAT DE MONTAGE DE CARROSSERIE

N° de cde : 20400062



↓ REPERES APPOSES SUR LE VEHICULE COTE DROIT

REPARTITION DU POIDS TOTAL EN CHARGE

CAS GENERAL	
PT AVmax autorisé (kg) =	7500
PV AV (kg) -	6280
p AV (kg) -	225
Ch AVmax (kg) =	995

PT ARmax aforisé (kg) =	19500
PV AR (kg) -	7100
p AR (kg) -	0
Ch ARmax (kg) =	12400

Ch = PTAC - PV - p =	12895
----------------------	--------------

(P = poids à vide du véhicule carrossé sans caisse)
(p = poids conducteur + passagers)

F' =	6.060
------	--------------

$Y_{max} = F' \times Ch_{AVmax} / Ch =$	0.468
---	--------------

$Y_{min} = F' \times (Ch - Ch_{ARmax}) / Ch =$	0.233
--	--------------

Dans le cas où Ymin est négatif compléter le tableau de droite

CAS D'UN CENTRE DE GRAVITE NEGATIF LIMITATION DE YMin	
PT AVmin (chass cab.) (kg) =	4000
PV AV (kg) -	6280
p' AV (kg) -	75
Ch AVmin (kg) =	-2355
$Y_{min} = F' \times Ch_{AVmin} / Ch =$	-1.107

On retiendra Ymin tel que (Ymax-Ymin) soit la plus faible

CAS D'UN VEHICULE A PLUS D'UNE RANGE DE SIEGES	
Calculer ci dessous les limites Ch1 et Ch2 de la charge utile et retenir la valeur la plus faible=Ch'	
$Ch1 = F' \times (PT_{ARmax} - PV_{AR} - p'_{AR}) / (F' - Y_{min})$	(1) =
$Ch2 = PTAC - PV - p' =$	
Dans ce cas une plaque dans la cabine indiquera:	
* la C.U. max autorisée avec passagers = Ch	
* la C.U. max autorisée sans passager = Ch'	

(p' = poids conducteur seul = 75 kg)

Porte à faux du véhicule carrossé sans benne amovible =	1.860
Porte à faux maxi du véhicule carrossé avec benne amovible =	2.940

Une plaque placée à côté des repères ou du repère s'ils sont confondus portera selon le cas :
'Le centre de gravité de la benne amovible installée sur ce véhicule doit se situer entre les deux flèches ci-contre'
'Le centre de gravité de la benne amovible installée sur ce véhicule doit se situer à l'aplomb de la flèche ci-contre'

(1) Dans le cas de bennes à butées fixes, on utilisera Y réel pour ce calcul

NOTA - Les cotes T, X, Xu, Y de l'annexe VI (ou VIII) et le verso de celle-ci pourront ne pas être renseignés.